



Fondation Médecins Sans Frontières
Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Fondation Médecins Sans Frontières

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le comité de direction, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Fondation Médecins Sans Frontières, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 – Faits Caractéristiques de l'exercice de l'annexe qui expose le changement de présentation fait au bilan des subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables par la fondation.



II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Compte d'emploi des ressources

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans la note 5.1 de l'annexe font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC 2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du président sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense, le 19 mai 2016

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Bruno Bizet

Bilan Fondation MSF au 31 décembre 2015

en euros	ACTIF				en euros	PASSIF	
	Brut	Amort.	Net 2015	Net 2014		2015	2014
Concessions/Licences	32 087	32 087	0	0	Dotation initiale	806 584	806 584
Immobilisations incorporelles	32 087	32 087	0	0	Dotation statutaire	47 053	39 099
					Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par la Fondation	1 546 775	825 000
					Réserves d'investissement	5 325 674	4 767 255
Terrains	3 347 613		3 347 613	3 243 130	Autres réserves	700 243	628 654
Constructions	9 457 880	3 021 858	6 436 022	5 682 828	Fonds disponibles	700 243	628 654
Installations et divers aménagements	4 549 093	1 695 830	2 853 263	2 653 937	Résultat	382 600	637 962
Matériel, mobiliers, informatique	8 129	8 129	0	76	Total fonds propres sans droit de reprise	8 808 929	7 704 554
Immobilisations en cours	13 016		13 016	585 657	Subventions d'invest. affectées à des biens non renouvelables par la Fondation	168 305	206 973
Immobilisations corporelles	17 375 731	4 725 817	12 649 914	12 165 627	Total autres fonds propres	168 305	206 973
					TOTAL FONDS PROPRES	8 977 234	7 911 527
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	17 407 818	4 757 904	12 649 914	12 165 627	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES	-	6
					TOTAL FONDS DÉDIÉS	-	115 450
Créances Clients Groupe MSF	3 721 348		3 721 348	3 077 282	Emprunts et dettes assimilées	6 000 000	6 000 000
Créances sur autres sections MSF	43 282		43 282	28 350	Dettes Groupe MSF	3 160 791	1 761 968
Autres créances	11 791		11 791	15 346	Dettes fournisseurs	65 135	228 151
Créances brutes	3 776 421		3 776 421	3 120 978	Dettes fiscales et sociales	241 294	214 834
Valeurs mobilières de placement	1 408 282		1 408 282	858 177	Autres dettes	4 751	178 201
					Dettes	9 471 971	8 383 154
Banques et CCP	391 511		391 511	135 693	TOTAL PASSIF EXIGIBLE	9 471 971	8 383 154
Dons à l'encaissement	150 248		150 248	45 361	TOTAL PASSIF	18 449 205	16 410 137
Disponibilités	541 760		541 760	181 054			
Ecarts de conversion actif	-		-	6			
Charges constatées d'avance	72 830		72 830	84 294			
Comptes de régularisation	72 830		72 830	84 301			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 799 292		5 799 292	4 244 510			
TOTAL ACTIF	23 207 110	4 757 904	18 449 205	16 410 137			
Engagements reçus*			100 000		Engagements donnés*	100 000	

*les engagements reçus et donnés sont détaillés en annexes

Compte de résultat Fondation MSF au 31 décembre 2015

	en euros			en euros	
Charges	2015	2014	Produits	2015	2014
Prestations de services diverses	36 890	49 528	Dons collectés auprès du public	2 855 636	1 796 869
Loyers et charges locatives	21 404	17 406	Dons organismes privés	2 410	1 004 909
Entretien, maintenance et réparations	694	863	Libéralités	133 265	200 894
Assurances	20 894	20 807	Dons privés	2 991 311	3 002 671
Documentation	-	245			
Honoraires	86 775	59 254	Groupe MSF	160 068	160 068
Informations / publications	90 208	58 666	Prestations de services	160 068	160 068
Déplacements et frais de mission	12 997	15 921			
Frais de représentation	482	113	Produits des activités annexes	3 971	4 111
Frais postaux et de télécommunication	43 888	28 972	Autres produits de gestion courante	234 385	149 890
Frais bancaires et assimilés	3 593	1 677	Autres produits exploitation	238 356	154 001
Subventions exploitation	1 316 500	1 087 592			
Services extérieurs	1 634 326	1 341 043			
Achats et services extérieurs	1 634 326	1 341 043			
Impôts, taxes et versements assimilés	74 641	62 676			
Salaires	485 586	402 288			
Charges sociales et assurances	221 612	187 336			
Charges de personnel France	707 198	589 625			
Salaires et charges refacturés	140 383	100 968			
Autres charges de personnel	140 383	100 968			
Charges de personnel	847 582	690 593			
Dotations amorts / prov. - exploitation	591 907	548 669			
CHARGES D'EXPLOITATION	3 148 456	2 642 981	PRODUITS D'EXPLOITATION	3 389 735	3 316 740
Pertes de change	48	-	Intérêts des comptes rémunérés	892	997
Dotations amorts / prov. - financières	-	6	Produits de change	1	-
			Reprises s/amorts et prov. et transfert charges financières	6	-
CHARGES FINANCIÈRES	48	6	PRODUITS FINANCIERS	899	997
Charges exceptionnelles	13 649	6	Produits exceptionnels	-	40 000
			Reprises sur subv / investissements	38 668	38 668
CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 649	6	PRODUITS EXCEPTIONNELS	38 668	78 668
TOTAL CHARGES	3 162 152	2 642 993	TOTAL PRODUITS	3 429 303	3 396 405
Engagements à réaliser sur ressources affectées	-	115 450	Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	115 450	-
RÉSULTAT POSITIF	382 600	637 962	RÉSULTAT NÉGATIF	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	3 544 753	3 396 405	TOTAL GÉNÉRAL	3 544 753	3 396 405

ANNEXES 2015

DES COMPTES SOCIAUX DE LA FONDATION MSF

(EN EUROS)

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Par arrêté du 9 novembre 2015, la Fondation s'est dotée de nouveaux statuts lui conférant la capacité de fondation abritante.

Les subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par la Fondation sont inscrites au passif du bilan dans une rubrique dédiée pour un montant de 168 305 euros au 31/12/2015. Elles étaient incluses dans la rubrique « Subventions et réserves d'investissement » pour 206 973 euros au 31/12/2014.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif définis par :

- le règlement n°99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ;
- le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au Nouveau Plan Comptable Général modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015.

L'activité de la Fondation est intégrée à 100% dans la combinaison des comptes du Groupe Médecins Sans Frontières France, ainsi que dans la combinaison des comptes du mouvement MSF International.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition selon les dispositions du Règlement CRC n° 2004-06 (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément.

Terrains	Non amorti
Bâtiment d'activités – Structure	20 – 60
Bâtiment d'activités – Façade	15 – 20
Bâtiment logement- Structure/Façade	20 – 50
Bâtiment garage – Constructions	20
Bâtiment d'activités -Équipements techniques	15 – 20
Honoraires sur travaux*	40
Bâtiment d'activités-Installations générales	10 – 20
Bâtiment d'activités- Agencements/Aménagements	20
Bâtiment Logement-Équipements techniques	15 – 20
Bâtiment logement-Installations générales	10 – 20
Matériels de bureau et informatique	2 – 15
Matériels de transport	10
Mobilier	5 – 25

*Les honoraires sur travaux, considérés comme accessoires à l'actif principal sont enregistrés en immobilisations corporelles. Il a été choisi, compte tenu de leur caractère transversal, de ne pas les ventiler sur les actifs principaux mais de les identifier comme composant à part entière amortissable sur la durée moyenne des principaux composants soit 40 ans.

2.2 Financements et legs à recevoir ou perçus d'avance

Financements institutionnels

Les financements des bailleurs de fonds publics institutionnels et des autres organismes privés sont comptabilisés en produits dans le compte de résultat à hauteur des dépenses éligibles engagées sur l'exercice dans le cadre des contrats concernés. La part de financement attribuée, non consommée et non reçue en fin d'exercice est inscrite en hors bilan, pour un montant équivalent, en "engagements reçus" et en "engagements donnés".

Legs

Les biens meubles ou immeubles provenant d'une succession, legs ou donation et destinés à être cédés par l'association suivent les mouvements comptables suivants :

- Dès acceptation par le Conseil d'administration les legs sont enregistrés en hors bilan dans les "engagements reçus – Legs nets acceptés par le Conseil d'administration » , pour leur valeur estimée nette des charges pouvant les grever.
- Au cours de l'exercice, les produits des biens réalisés sont comptabilisés sur la base des encaissements.
- En fin d'exercice, les règles de rattachement en produits, pouvant générer des produits à recevoir, sont les suivantes :
 - Valeurs immobilières : date de l'acte authentique de vente.
 - Valeurs mobilières : date d'exécution de l'ordre de vente.
 - Assurances-vie : date du chèque de l'assureur.
 - Loyers : date d'encaissement.

En cas de gestion temporaire d'un bien légué ou donné, les loyers perçus et les charges de fonctionnement correspondantes sont inscrits en résultat d'exploitation.

Par ailleurs, les charges exposées au-delà de la valeur de la succession sont inscrites en charges d'exploitation.

2.3 Créances

Elles sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation lorsqu'elles présentent un risque de non recouvrement.

2.4 Valeurs mobilières de placement

En cours d'exercice, la comptabilisation des plus ou moins-values réalisées sur les valeurs mobilières de placement s'effectue selon la méthode du « premier entré, premier sorti ». En fin d'exercice la Fondation vend et rachète immédiatement ses placements. Ils sont alors valorisés au dernier cours connu à la date de la clôture de l'exercice.

2.5 Conversion des devises étrangères

Les créances en devises et les dettes en devises sont valorisés aux taux officiels au 31 décembre de l'exercice. Il en résulte des écarts de conversion qui, en cas de perte latente, impliquent la comptabilisation d'une provision pour pertes de change.

Les placements souscrits en devises étrangères, les avoirs en devises détenus en France et à l'étranger (comptes bancaires et caisses) sont valorisés aux taux officiels au 31 décembre de l'exercice. Il en résulte des écarts de change passés en gains et/ou pertes de change au compte de résultat.

2.6 Disponibilités

Les disponibilités comprennent des comptes de banques et de caisses.

Les dons versés en chèques datés de l'année de clôture et reçus jusqu'à fin janvier de l'année suivante, sont rattachés aux recettes de l'exercice clos et inscrits en dons remis à l'encaissement à la clôture de l'exercice.

2.7 Fonds propres

Les fonds propres se composent :

Des fonds propres sans droit de reprise, eux-mêmes constitués :

- de la dotation initiale de la Fondation MSF ;

Selon le règlement CRC n°2009-1 applicable à compter du 1/1/2010, la dotation initiale est considérée comme un ensemble d'actifs non consommables et aliénables et classée dans un compte unique : 1022.2. La dotation initiale d'un montant de 806.584 euros se ventile à l'actif sur les comptes immobilisations corporelles pour 459.376 euros et sur les valeurs mobilières de placement pour 347.208 euros. Les immobilisations inscrites à la dotation correspondent à l'acquisition en 1992 d'une partie du site de Bordeaux financée, avec l'autorisation administrative de la Préfecture de Paris, par aliénation d'une partie des titres composant la dotation initiale de la Fondation.

- de la dotation statutaire de la Fondation MSF ;

Selon l'article 12 des statuts de la Fondation, est prévu la constitution d'une dotation statutaire " accrue du produit des libéralités acceptées sans affectation spéciale ou dont le donateur ou le testateur ne prescrit pas l'affectation et dont la capitalisation aura été décidée par le conseil d'administration. Elle est également accrue d'une fraction de l'excédent des ressources annuelles nécessaire au maintien de sa valeur. Elle peut être accrue en valeur absolue par décision du conseil d'administration."

- des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par la Fondation;

Il s'agit des subventions attribuées par des organismes publics pour des investissements :

- nécessaires au fonctionnement pérenne de la Fondation,
- et dont le financement du renouvellement sera, à terme, à la charge exclusive de la Fondation.

Les subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par la Fondation une fois inscrites, ne sont pas reprises au compte de résultat.

Dans le cas contraire, les subventions d'investissement sont considérées comme affectées à un bien non renouvelable par la Fondation et traitées en "autres fonds propres".

- des réserves d'investissement ;

Elles correspondent aux fonds privés reçus des sections du mouvement Médecins Sans Frontières pour les agrandissements successifs du site de MSF Logistique. Elles ont donc comme contrepartie des immobilisations corporelles. Elles sont mouvementées par affectation du résultat en fin d'exercice, à la hausse lors de nouveaux financements et à la baisse pour la part du résultat déficitaire correspondant aux dotations aux amortissements des actifs financés.

Elles matérialisent ainsi la valeur nette comptable des immobilisations financées par ces tiers.

- des autres réserves ;

Elles sont mouvementées de l'affectation du résultat de l'année précédente, et s'accroissent chaque année du montant des réserves d'investissement consommées.

- du résultat de l'exercice.

Le résultat de la Fondation MSF dégagé à la clôture de l'exercice est affecté par ordre de priorité:

- à la dotation statutaire pour les cas explicités ci-avant;
- aux réserves d'investissement pour la part relative à l'amortissement annuel des agrandissements du site de Bordeaux financés par les sections MSF;
- aux autres réserves pour le solde.

Des autres fonds propres :

Ils sont constitués des subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par la Fondation.

Elles sont enregistrées dès notification de la décision d'attribution à la Fondation et en fonction de leur affectation aux biens. Une reprise au compte de résultat est effectuée au rythme de l'amortissement des biens.

La reprise de la subvention d'investissement au compte de résultat s'effectue proportionnellement au montant des dotations aux amortissements des immobilisations acquises ou créées au moyen de la subvention.

2.8 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC. Lorsque des fonds sont affectés par des testateurs, des donateurs ou des tiers à des projets définis la partie des ressources non utilisée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées », afin de constater l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs », inscrit au compte de résultat.

2.9 Provisions pour risques

La Fondation applique les règles de constitution et d'évaluation des provisions pour risques et charges (CRC n°2000-06). Ces provisions permettent de couvrir un risque ou une charge dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Ainsi une provision est comptabilisée à la clôture si la Fondation a une obligation légale, contractuelle ou implicite à l'égard d'un tiers et dont il est probable qu'elle générera une sortie de ressources.

Les montants provisionnés correspondent à la meilleure estimation des ressources

nécessaires à l'extinction des obligations. Les provisions pour litiges sont déterminées sur la base de chaque dossier en fonction des procédures en cours, des demandes faites et de leurs chances de réalisation.

2.10 Présentation du compte de résultat

Le modèle de compte de résultat adopté par la Fondation est conforme au règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations. Le compte d'emploi annuel des ressources complète la lecture de l'utilisation des fonds confiés à la Fondation.

2.11 Produits des dons, legs et subventions

Les legs et donations qui ne sont pas constitués d'immobilisations dont la Fondation conserve l'usage pour ses besoins de fonctionnement sont comptabilisés en résultat.

A la clôture de l'exercice, les legs et dons affectés par les testateurs et donateurs à un projet défini et qui n'ont pas fait l'objet d'une utilisation au cours de l'exercice, font l'objet d'une inscription en "Fonds dédiés". (voir également 2.8 "Fonds dédiés").

Les ressources issues des dons, legs et subventions sont comptabilisées en produits d'exploitation et constatées conformément aux règles de césures précisées aux points 2.2 "Financements et legs à recevoir ou perçus d'avance" et 2.6 "Disponibilités".

2.12 Résultat financier

Le résultat financier sur les valeurs mobilières de placement est comptabilisé conformément aux règles relatives à la détermination des plus ou moins-values réalisées et des moins-values latentes précisées au point 2.4 "Valeurs mobilières de placement" et 2.5 "Conversion des devises étrangères".

Le résultat financier sur les opérations de change provient :

- Des écarts de change lors du règlement (encaissement ou décaissement) d'une créance ou dette en devises initialement convertie selon le cours à la date de l'opération,
- De l'effet de la réévaluation au cours de clôture des comptes de banque et caisse en devises étrangères,
- Et des mouvements de dotations et reprises des provisions pour pertes de change latentes (sur les dettes et créances en devises à la clôture).

2.13 Engagements à réaliser sur ressources affectées et report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

Les sommes inscrites sous la rubrique "Engagements à réaliser sur ressources affectées"

correspondent à l'augmentation du poste bilanciel "Fonds dédiés". Elles sont reprises en compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de la réalisation des engagements, par le crédit du compte "Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs" générant la diminution du poste bilanciel "fonds dédiés". (voir également 2.8 "Fonds dédiés")

2.14 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière estimées à la clôture de l'exercice ne représentent pas un montant significatif. Elles ne font l'objet d'aucune provision dans les comptes annuels de la Fondation ("Engagements en matière de pensions et de retraites").

Les indemnités de fin de carrière sont calculées selon la méthode des unités de crédit projeté qui consiste à projeter les droits acquis par chaque salarié à la date de son départ en retraite. Le calcul tient compte de l'inflation des salaires et de la probabilité que le salarié soit toujours dans les effectifs à la date de son départ retraite.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'âge de : 62 ans
- taux moyen d'augmentation de salaire : 0.2 %
- taux d'actualisation : 2,03 %
- taux moyen de rotation du personnel de 0,56 %
- taux de charges sociales : 56 %

2.15 Régime fiscal

La Fondation reconnue d'utilité publique n'est pas assujettie aux impôts commerciaux pour ses activités.

3. DETAIL DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015

3.1 Détail de l'actif

3.1.1 Détail des immobilisations et des amortissements

RUBRIQUE ET POSTES	Montant brut en début d'exercice	Augmen-tations	Diminu-tions	Reclas-sements	Montant brut en fin d'exercice	Cumul en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclas-sements	Cumul en fin d'exercice	Montant net en fin d'exercice
Concessions/licences	32,087				32,087	32,087				32,087	0
Immobilisations incorporelles	32,087				32,087	32,087				32,087	0
Terrains	3,243,130			104,482	3,347,613						3,347,613
Constructions	8,409,908	69,706		978,267	9,457,880	2,727,080	294,779			3,021,858	6,436,022
Installations et divers aménagements	4,052,714			496,378	4,549,093	1,398,778	297,052			1,695,830	2,853,263
Matériels, mobilier, informatique	8,129				8,129	8,053	76			8,129	0
Immobilisation en cours	585,657	1,006,467		-1,579,127	13,016						13,016
Immobilisations corporelles	16,299,538	1,076,193		0	17,375,731	4,133,911	591,907			4,725,817	12,649,914
TOTAL	16,331,625	1,076,193		0	17,407,818	4,165,998	591,907			4,757,904	12,649,914

3.1.2 Créances sur entités du groupe MSF

LIBELLE	Montant brut des créances	Dépréciation	Montant net des créances
MSF France	3,721,348	-	3,721,348
TOTAL	3,721,348	-	3,721,348

L'ensemble de ces créances est à moins d' 1 an.

3.1.3 Créances sur autres sections MSF

SECTIONS	Montant brut des créances	Dépréciation	Montant net des créances
MSF International	43,282	-	43,282
TOTAL	43,282	-	43,282

L'ensemble de ces créances est à moins d' 1 an.

3.1.4 Créances clients, comptes rattachés & autres créances

LIBELLE	Montant Brut	Dépréciation	Montant Net
Clients, comptes rattachés et avances versées sur commandes	-		
Organismes sociaux	361		361
Etats, Impôts & Taxes Assimilées	11,099		11,099
Produits à recevoir	331		331
Autres créances	11,791		11,791
TOTAL	11,791		11,791

L'ensemble de ces créances est à moins d' 1 an.

3.1.5 Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille titres de la Fondation au 31 décembre 2015 est constitué de 137 parts de Sicav Euros pour une valeur comptable de 1 408 282 euros.

3.1.6 Charges constatées d'avance

LIBELLE	Montant
Assurances	72,830
TOTAL	72,830

Les charges constatées d'avance concernent les assurances dommages ouvrage et travaux de l'extension du site de MSF Logistique.

3.2 Détail du passif

3.2.1 Détail des fonds propres

LIBELLE	Situation en début d'exercice	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Après affectation du résultat de l'exercice précédent	Mouvements de l'exercice sur subventions	Résultat de l'exercice	Situation en fin d'exercice avant affectation du résultat
Dotations Initiales	806,584	-	806,584	-	-	806,584
Dotations statutaires	39,099	7,954	47,053	-	-	47,053
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par Fondation MSF	825,000	-	825,000	721,775	-	1,546,775
Réserves d'investissement	4,767,255	558,419	5,325,674	-	-	5,325,674
Autres réserves	628,654	71,589	700,243	-	-	700,243
Résultat	637,962	-637,962	0	-	382,600	382,600
Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par Fondation MSF	206,973	-	206,973	-38,668	-	168,305
TOTAL	7,911,527	0	7,911,527	683,107	382,600	8,977,234

Les principales variations sont expliquées ci-après.

Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables

LIBELLES	Montants nets début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Montants nets fin d'exercice
Subvention acquisition Bordeaux Conseil Général	250 000	246 775	496 775
Subvention acquisition Bordeaux Conseil Régional	250 000	150 000	400 000
Subvention acquisition Communauté de Bordeaux	250 000	250 000	500 000
Subvention acquisition Bordeaux Ville Mérignac	75 000	75 000	150 000
TOTAL	825 000	721 775	1 546 775

Réserves d'investissement

LIBELLES	Montants nets début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Part d'affectation du résultat N-1	Montants nets fin d'exercice
Dons privés agrandissement de Bordeaux	62 075	-	7 914	54 161
Financement MSF USA	237 757	-	30 311	207 446
Financement MSF SUISSE	57 228	-	7 296	49 932
Financement MSF France	539 271	-	68 750	470 520
AGRANDISSEMENT DU SITE DE BORDEAUX 2003	896 331	-	- 114 271	782 060
Financement MSF USA	2 903 193	-	130 121	2 773 072
Financement MSF SUISSE	967 731	-	43 374	924 357
Financement MSF Espagne	-	-	846 184	846 184
AGRANDISSEMENT DU SITE DE BORDEAUX 2011	3 870 924	-	672 690	4 543 614
TOTAL	4 767 255		558 419	5 325 674

Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables

LIBELLES	Montants nets début d'exercice		Quote part virée au résultat	Montants nets fin d'exercice
Subvention acquisition Bordeaux Conseil Général	39 051	-	7 296	31 756
Subvention acquisition Bordeaux Conseil Régional	39 051	-	7 296	31 755
Subvention acquisition Communauté de Bordeaux	39 051	-	7 296	31 756
Subvention acquisition Bordeaux Ville Mérignac	11 715	-	2 189	9 527
Subvention acquisition Bordeaux Feder	78 103	-	14 592	63 512
AGRANDISSEMENT DU SITE DE BORDEAUX 2003	206 973	-	38 668	168 305
TOTAL	206 973	-	38 668	168 305

3.2.2 Fonds dédiés

Les fonds dédiés d'un montant de 115 450 euros au 31 décembre 2014 ont été utilisés en totalité sur l'exercice 2015 pour financer le projet d'extension de la plateforme logistique de Bordeaux.

3.2.3 Provision pour risques

Aucune provision pour risque n'a été constituée en 2015.

3.2.4 Détail du passif exigible

Emprunts et dettes assimilées

LIBELLE	Montant
Autres emprunts dettes assimilées	6,000,000
TOTAL	6,000,000

Il s'agit du financement octroyé par l'Association MSF pour l'extension de MSF Logistique, conformément à l'accord du 11 avril 2008.

Dettes sur entités du groupe MSF

La dette de la Fondation vis-à-vis des entités du groupe est à moins d'un an. Elle s'élève au 31/12/2015 à 3 160 791 euros et représente principalement les avances de trésorerie reçues de l'Association MSF ainsi qu'un financement octroyé à l'Association de 1 200 000 d'euros pour les projets opérationnels soutenus par la Fondation.

Dettes sur autres sections MSF

Aucune dette n'est constatée pour l'exercice 2015.

Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2015 à 65 135 euros et concernent essentiellement les travaux liés à l'extension de l'entrepôt de Bordeaux.

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

Dettes fiscales et sociales

LIBELLE	Montant
Organismes sociaux	87,804
Provisions congés payés, CET, précarité	153,490
TOTAL	241,294

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

Autres dettes

Les autres dettes représentent 4 751 euros au 31 décembre 2015. L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

Produits constatés d'avance

La Fondation n'a pas comptabilisé de produits constatés d'avance au 31/12/2015.

3.3 Détail du compte de résultat

Les produits ventilés par nature sont présentés dans le compte de résultat.

Les charges incluent des subventions d'exploitation pour un montant total de 1 316 500 euros, correspondant pour 116 5000 euros aux bourses octroyées par la Fondation dans le cadre de la formation des volontaires MSF et pour 1 200 000 euros au financement des programmes de l'association soutenus par la Fondation.

Le résultat financier s'élève à 851 euros et le résultat exceptionnel est de 25 019 euros expliqué principalement par la reprise annuelle en compte de résultat des subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par la Fondation pour 38 668 euros.

3.4 Engagements hors bilan

3.4.1 Engagements reçus

Les derniers 100 000 euros non encore versés par le Conseil Régional au titre du financement de l'extension de MSF Logistique sont inscrits en engagements reçus au 31 décembre 2015.

3.4.2 Engagements donnés

La Fondation s'est engagée à réaliser les investissements correspondant aux 100 000 euros de financement octroyé par le Conseil Régional pour l'extension de MSF Logistique.

3.4.3. Engagements en matière de pensions et de retraites

Les indemnités de fin de carrière estimées à la clôture de l'exercice clos représentent un montant non significatif de 32 068 euros.

Aucune provision pour indemnités de départ à la retraite n'est comptabilisée dans les comptes de la Fondation.

4 AUTRES INFORMATIONS

4.1 Honoraires de commissariat aux comptes

Le montant des honoraires du cabinet ERNST & YOUNG comptabilisé au titre de l'exercice 2015 s'élève à 7 800 euros.

4.2 Effectif

L'effectif moyen de la Fondation MSF sur l'exercice clos au 31 décembre 2015 est de 7,86 exprimé en Equivalent Temps Plein.

4.3 Droit individuel à la formation

A compter du 1er janvier 2015, le Compte Professionnel de Formation (CPF) s'est substitué au DIF.

Les 819 heures de DIF acquises au 31 décembre 2014 par les salariés de la Fondation devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon que s'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF.

L'ensemble de ces heures étant dorénavant géré par les OPCA (Organisme Paritaires Collecteurs Agréés) la Fondation MSF ne les reporte plus dans ses états financiers.

4.4 Conseil d'administration

La Fondation MSF est administrée par un conseil d'administration dont aucun membre n'est rémunéré au titre de sa fonction d'administrateur.

4.5 Les trois premières rémunérations versées en 2015

4.5.1 Les 3 premières rémunérations versées en 2015

Les trois premières rémunérations versées en 2015 sur la Fondation MSF se sont élevées à 205 363 euros en cumul annuel.

Ces rémunérations correspondent aux salaires, aux congés payés et indemnités versés dans le cadre d'éventuels départs.

Source : D.A.D.S.(Déclaration Annuelle Des Salaires)

4.5.2 La rémunération brute mensuelle des 3 premiers postes de la grille des salaires

Jean-Hervé BRADOL	Directeur d'étude	5 989 €
Fabrice WEISSMAN	Directeur d'étude	4 911 €
Michael NEUMAN	Directeur d'étude	4 896 €

Les 3 rémunérations ci-dessus correspondent à des postes de salariés de la Fondation MSF.

Ces personnes ne perçoivent que des revenus salariaux. Elles ne bénéficient d'aucune autre rémunération accessoire (primes, intéressement et/ou participation, avantage en nature). Leur rémunération est versée sur 13 mois.

Les rémunérations présentées en 4.5.2 comprennent comme c'est le cas en 4.5.1, les congés payés et indemnités versés dans le cadre d'éventuels départs.

5. LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (EN EUROS)

EMPLOIS	Emplois de 2015	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2015	RESSOURCES	Ressources collectées en 2015	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2015
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		281 712
1- MISSIONS SOCIALES	2 725 658	1 934 318	1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	2 988 901	2 988 901
1.1 Réalisées en France			1.1 Dons et legs collectés		
Actions réalisées directement	1 525 658	734 318	Dons manuels non affectés	2 852 136	
Versements à d'autres organismes agissant en France	1 200 000	1 200 000	Dons manuels affectés	3 500	
1.2 Réalisées à l'étranger			Legs et autres libéralités non affectés	133 265	
Actions réalisées directement			Legs et autres libéralités affectés		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes			1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité publique		
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	345 973	345 973	2- AUTRES FONDS PRIVES	2 410	
2.1 Frais d'appel à la générosité publique	345 596	345 596	3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-	
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	377	377	4- AUTRES PRODUITS	437 985	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	-	-			
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	90 522	90 522			
I - TOTAL EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	3 162 152		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	3 429 296	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS			II - REPRISES DES PROVISIONS	6	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	115 450	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		115 450
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	382 600		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	3 544 753	2 370 813	VI- TOTAL GENERAL	3 544 753	3 104 351
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		354 418			
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		2 725 231	VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		2 725 231
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		660 832

5.1 Principes, règles et méthodes du compte d'emploi des ressources

5.1.1 Généralités

Par application de l'ordonnance 2005-856 du 28 juillet 2005, le compte d'emploi des ressources (CER) est intégré dans l'annexe aux états financiers, accompagné des informations relatives à son élaboration.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 décembre 2008, qui complète la réglementation applicable en matière de présentation des comptes des associations, (loi n° 91-772 du 7 août 1991 et arrêté du 30 juillet 1993), le compte d'emploi des ressources de la Fondation est établi selon les principes édictés par le règlement n°2008-12 du Comité de la réglementation Comptable (CRC).

Le CER rend compte, pour une année donnée, de la composition des dépenses, de l'origine des ressources issues de la générosité publique et de leur utilisation pour financer les dépenses et les investissements.

Côté emplois, le CER regroupe les charges dans cinq rubriques distinctes : dépenses de missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement, dotations aux provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées.

Le CER présente distinctement les dépenses de missions sociales réalisées en France, celles réalisées à l'étranger, et les versements à d'autres organismes (par opposition aux actions directement mises en œuvre par la Fondation).

Une colonne est dédiée à la présentation de l'affectation par type d'emploi des ressources collectées auprès du public, celles-ci pouvant être affectées aux charges de l'exercice mais également aux investissements.

Côté ressources, le CER regroupe les produits dans six rubriques distinctes : les ressources collectées auprès du public, les autres fonds privés, les subventions et autres concours publics, les autres produits, les reprises de provision et le report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs ; Les ressources collectées auprès du public s'entendent comme l'ensemble des dons et legs reçus des particuliers. Elles sont suivies sur une colonne particulière. Celle-ci permet de faire le lien entre :

- le montant des ressources non affectées collectées auprès du public et non utilisées en début d'exercice (part des réserves provenant de la générosité publique en début d'exercice),
- les ressources collectées auprès du public sur l'exercice,
- l'utilisation sur l'exercice des ressources collectées auprès du public,
- et le montant des ressources non affectées collectées auprès du public et non utilisées en fin d'exercice (part des réserves provenant de la générosité publique en fin d'exercice).

Les tableaux de passage présentés ci-après permettent de faire le lien entre le compte de résultat et le compte d'emploi des ressources.

5.1.2 Tableau de passage des emplois aux charges (en euros)

COMPTE DE RESULTAT COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	CHARGES DE PERSONNEL	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CHARGES FINANCIERES	CHARGES EXCEPTIONNELLES	ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	TOTAL CHARGES 2015
Support des opérations	-	763 413	-	9 443		772 856
Livres de témoignage	150 391	4 887	-	-	-	155 278
Articles, colloques, formations sur l'action humanitaire	546 973	50 551	-	-	-	597 524
Information et sensibilisation du public	697 364	55 438	-	-		752 801
Versements à d'autres organismes		1 200 000				1 200 000
Missions sociales	697 364	2 018 851	-	9 443		2 725 658
Frais de collecte France	114 241	230 754	-	600	-	345 596
Coûts directs d'appel à la générosité publique	114 241	230 754	-	600		345 596
Coûts de recherche des autres ressources privées	0	377	-	-		377
Coûts de recherche des fonds institutionnels	0	-	-	-		-
Frais de recherche de fonds	114 241	231 132	-	600		345 973
Coût des services de fonctionnement	35 977	50 891	48	3 606	-	90 522
Frais de fonctionnement	35 977	50 891	48	3 606	-	90 522
TOTAL EMPLOIS	847 582	2 300 874	48	13 649	-	3 162 152
Dotations aux provisions	-	-	-	-	-	-
Engagements à réaliser sur ressources affectées					-	-
TOTAL	847 582	2 300 874	48	13 649	0	3 162 152

5.1.3 Tableau de passage des ressources aux produits (en euros)

PRODUITS RESSOURCES	PRODUITS							TOTAL PRODUITS 2015
	DONS PRIVÉS	PRESTATIONS DE SERVICES	SUBVENTIONS INSTITUTION- NELLES	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITA- TION	PRODUITS FINANCIERS	PRODUITS EXCEPTION- NELS	REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EX. ANTÉRIEURS	
Dons manuels	2 855 636			-				2 855 636
Legs et autres libéralités	133 265							133 265
Ressources collectées auprès du public	2 988 901	-	-	-	-	-	-	2 988 901
Financements d'entreprises collectés en France	2 410			-				2 410
Autres fonds privés	2 410	-	-	-	-	-	-	2 410
Ressources privées issues de la recherche de fonds	2 991 311	-	-	-	-	-	-	2 991 311
Subventions et autres concours publics	-	-	-	-	-	-	-	-
Ressources issues de la recherche de fonds	2 991 311	-	-	-	-	-	-	2 991 311
Autres ressources liées aux activités de la mission sociale				134 907				134 907
Ressources issues des activités liées à la mission sociale	-	-	-	134 907	-	-	-	134 907
Activités marchandes diverses et produits annexes		160 068		3 971				164 039
Autres produits d'exploitation				99 478				99 478
Produits financiers					892			892
Produits de change					1			1
Produits exceptionnels						38 668		38 668
Autres ressources	-	160 068	-	103 449	893	38 668	-	303 078
Autres produits	-	160 068	-	238 356	893	38 668	-	437 985
TOTAL RESSOURCES	2 991 311	160 068	-	238 356	893	38 668	-	3 429 296
Report des ressources affectées non utilisées des ex. antérieurs	-						115 450	115 450
Reprises de provisions	-				6			6
TOTAL	2 991 311	160 068	0	238 356	899	38 668	115 450	3 544 753

5.2 Les emplois

5.2.1 Représentation comptable des emplois

Les dépenses sont analytiquement directement rattachées aux activités qui les génèrent. Seul le coût des loyers et charges locatives est ventilé en fonction des surfaces occupées par les activités hébergées entre les emplois de la Fondation. En 2015 les dépenses ainsi réparties représentent 21 404 euros.

5.2.2 Ventilation des dépenses de missions sociales

Le CER impose une présentation des dépenses de missions sociales ventilées entre trois catégories : « actions réalisées en France », « actions réalisées à l'étranger » et « versements à d'autres organismes ».

L'ensemble des activités de la Fondation sont considérées comme étant des activités réalisées directement en France à l'exception des sommes versées à l'association Médecins Sans Frontières traitées en versements à d'autres organismes agissant en France.

5.2.3 Détail des missions sociales

La Fondation a pour missions la promotion de l'action humanitaire et sociale en France et à l'étranger ainsi que le soutien des actions de l'association Médecins Sans Frontières dans toutes ses activités.

- La promotion de l'action humanitaire et sociale

Cette mission sociale se déploie au travers des activités du Centre de Recherche sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (Crash) et du projet « Prises de Paroles Publiques » qui animent le débat et la réflexion critiques sur les pratiques de terrain et le positionnement public, afin d'améliorer l'action de l'association Médecins Sans Frontières.

- Le soutien des actions de l'association Médecins Sans Frontières

Cette mission sociale se déploie au travers :

- du renforcement des compétences des volontaires de Médecins Sans Frontières en leur attribuant des bourses d'études afin qu'ils suivent des formations spécialisées.
- de la gestion immobilière de la plateforme logistique de MSF France basée à Mérignac
- du soutien financier à des projets de l'association Médecins Sans Frontières porteurs de nouvelles pratiques encore plus efficaces pour répondre aux besoins des populations en détresse.

Les emplois de missions sociales de la Fondation s'élèvent en 2015 à 2 725 658 euros.

	2015	2014
Support des opérations MSF	772 856	692 331
Livres de témoignage	155 278	98 037
Articles, colloques, formations...sur l'action humanitaire	597 524	509 258
Information et sensibilisation du public	752 801	607 295
Versements à d'autres organismes	1 200 000	1 000 000
Missions sociales	2 725 658	2 299 626

Les coûts de support des opérations MSF comprennent le financement des bourses d'études et de recherche pour 116 500 euros ainsi que les charges de gestion immobilière (dotations aux amortissements, assurances, taxe foncière) pour 656 356 euros. Le patrimoine immobilier géré par la Fondation est constitué des entrepôts et bureaux de MSF-Logistique ainsi que du centre de formation logistique de l'association MSF à Mérignac.

Les dépenses d'information et de sensibilisation du public correspondent aux coûts du Centre de Recherche sur l'Action et les Savoirs Humanitaires pour 597 524 euros et aux coûts du projet « Prises de Paroles Publiques » pour 155 278 euros.

Enfin les emplois de missions sociales incluent en 2015 les financements octroyés par la Fondation à l'association MSF pour un total de 1200 000 euros : 600 000 euros en soutien au programme hospitalier d'Amman en Jordanie et 600 000 euros pour financer le projet maternité de Katiola en Côte d'Ivoire.

5.2.4 Détail des emplois de recherche de fonds

On distingue trois sous-catégories d'emplois dans cette rubrique : les frais d'appel à la générosité publique, les frais de recherche des autres fonds privés et les charges liées à la recherche de subventions et concours publics (financements institutionnels).

Les dépenses de recherche de fonds s'élèvent en 2015 à 345 596 euros.

5.2.5 Détail des emplois de fonctionnement et autres charges

Le fonctionnement comprend les activités de gestion générale de la Fondation dont les activités de comptabilité et de gestion de personnel, réalisées pour le compte de la Fondation et refacturées par l'Association MSF.

Le coût des services de fonctionnement s'élève en 2015 à 90 522 euros contre 102 012 euros en 2014.

5.2.6 Détail des engagements à réaliser sur ressources affectées

Il n'est constaté au 31 décembre 2015 aucun engagement à réaliser sur ressources affectées.

5.3 Les ressources

5.3.1 Définition des ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public sont définies comme regroupant les dons manuels, les legs et autres libéralités effectués à la Fondation MSF par des particuliers. Elles incluent également les financements de l'Association MSF ou d'autres sections MSF (à hauteur de leurs ressources de générosité publique), ces dernières étant politiquement et économiquement associées à la mise en œuvre des missions sociales de la Fondation.

5.3.2 Détail des ressources

	2015	2014
Dons et legs collectés en France et à l'étranger auprès du public et autres fonds privés	2 991 311	3 002 671
Ressources privées issues de la recherche de fonds	2 991 311	3 002 671
Subventions et autres concours publics		
Ressources issues de la recherche de fonds	2 991 311	3 002 671
Ressources issues des activités liées à la mission sociale	134 907	103 485
Autres ressources	303 079	290 249
Autres produits	437 986	393 734
Reprises de provisions	6	-
Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	115 450	-
TOTAL RESSOURCES	3 544 753	3 396 405

Les dons et legs collectés par la Fondation en 2015 auprès du public et des acteurs privés représentent 2 991 311 euros (contre 3 002 671 euros en 2014).

En 2015, les ressources privées incluent l'utilisation sur l'exercice de 115 450 euros, collectés auprès de particuliers et reçus en 2014 de la section espagnole de MSF pour financer l'extension de la plateforme logistique de Bordeaux.

Les ressources privées collectées en 2015 sont ainsi constituées de dons et libéralités reçus de particuliers pour 2 988 901 euros (contre 2 997 763 euros en 2014) et de dons d'entreprises pour 2 410 euros (contre 4 909 euros en 2014).

Les libéralités non affectées représentent 133 265 euros et correspondent pour 126 424 euros à la cession sur l'exercice d'un portefeuille de titres reçu en donation et comptabilisé à la clôture précédente en libéralités en cours de réalisation.

Les dons affectés reçus des particuliers représentent 3 500 euros affectés au projet hospitalier

d'Amman soutenu par la Fondation.

Les autres produits correspondent pour 134 907 euros à la facturation du projet « Prises de Paroles Publiques » au Bureau International du mouvement MSF. Ils incluent d'autres ressources pour 303 079 euros dont :

- les loyers et les charges refacturées à MSF Logistique et l'association MSF au titre de l'immobilier de Bordeaux (191 949 euros),
- les reprises de subvention d'investissement relatives à l'immobilier de Bordeaux (38 668 euros)
- les plus-values générées par les placements en produits financiers (893 euros),
- une somme de 67 445 euros reçue de l'assurance en dédommagement de travaux défectueux couverts par la garantie dommages ouvrage.

5.4 Suivi des ressources collectées auprès du public

5.4.1 Ressources non affectées collectées auprès du public et non utilisées en début d'exercice

A l'ouverture de l'exercice 2015, le montant des ressources non affectées collectées auprès du public en réserves dans les comptes de la Fondation était de 281 712 euros

5.4.2 Mode de financement des emplois et immobilisations et affectation des ressources collectées auprès du public

L'ensemble des ressources de la Fondation a vocation à financer l'ensemble de ses emplois et de ses investissements. Néanmoins, certaines ressources financent prioritairement certains emplois.

Les affectations prioritaires de ressources sont régies par les quatre principes suivants :

- Dans le respect de la volonté des donateurs, les ressources affectées sont intégralement allouées aux dépenses concernées (par exemple : dons dédiés à une thématique particulière).
- Chaque activité génératrice de ressources est financée par les ressources qu'elle génère, sauf affectation contraire par un tiers. Les ressources tirées du patrimoine immobilier sont, dans cette optique, affectées prioritairement au financement de la gestion de ce patrimoine et aux investissements afférents.
- Les ressources issues de la générosité publique sont utilisées en priorité pour financer les activités liées aux missions sociales de manière générale et les subventions accordées à d'autres organismes en particulier.
- Les ressources issues de la générosité publique sont utilisées en deuxième ordre de priorité pour le financement des investissements, puis pour le financement des frais de fonctionnement.

5.4.3 Utilisation de la générosité publique par catégorie d'emploi

Les ressources de générosité publique dans le Compte d'Emploi des Ressources sont stables et s'élèvent à 2 998 901 euros en 2015 contre 2 997 763 euros en 2014.

Les ressources collectées auprès du public dans l'année sont utilisées sur l'exercice à hauteur de 87%. Au 31 décembre 2015, la Fondation dispose d'une réserve de générosité publique de 660 832 euros, dont 263 670 euros collectés en 2015.

La générosité publique finance en 2015 la contribution de la Fondation aux projets de l'Association MSF (1 200 000 euros), l'intégralité des bourses d'étude et de recherche octroyés par la Fondation (116 500 euros), des emplois de recherche de fonds (345 973 euros), du coût des activités du Centre de Recherche sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (597 524 euros), des frais de fonctionnement (90 522 euros) et un tiers des investissements de l'année (354 418 euros).

Pour des raisons de clarté et de simplicité, la Fondation a déduit des emplois finançables la totalité des dotations aux amortissements de l'année, plutôt que d'annuler dans la rubrique « Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées » le montant de générosité publique qui aurait été affecté au « financement » de dotations aux amortissements.